

De l'urgence de prendre le temps de l'évaluation

**Intervention dans le cadre du Colloque « Quand c'est urgent, assieds-toi et réfléchis » -
L'accueil d'urgence dans l'aide à la jeunesse**

Liliane Baudart, Directrice générale de l'aide à la jeunesse

Louvain-la-Neuve, 10 décembre 2010

D'autres intervenants ont pris la parole avant moi pour évoquer la situation des enfants et des jeunes qui ont eu un jour besoin d'une prise en charge dans un contexte d'urgence, les questions que cela posent, les risques aussi ... risques ressentis par les professionnels face à l'impossibilité de trouver une prise en charge adaptée dans un contexte de pénurie de services, risques d'errance institutionnelle pour les jeunes, complexité des situations familiales, évolutions sociales et économiques qui accroissent les risques de précarité pour les jeunes et les familles...

En tant que directrice générale de l'aide à la jeunesse, je voudrais aborder avec vous, un autre type d'urgence, une urgence qui s'adresse aux professionnels et aux décideurs : celle de l'évaluation et du pilotage. Comment allouer au mieux les moyens dont nous disposons ? Comment faire évoluer notre offre de service en regard de besoins nouveaux qui se développent ? Comment résister à la pression des événements et prendre le temps de la réflexion avant de créer de nouveaux dispositifs de prise en charge des jeunes ?

Quel meilleur moment pour évoquer cette question que ce colloque organisé à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de « La Chataigneraie », c'est-à-dire d'un SAAE qui a relevé le défi d'expérimenter un nouveau type de prise en charge : la prise en charge de jeunes, sous mandat, en urgence de jeunes pour une période très courte.

La question de l'évaluation et du pilotage du secteur de l'aide à la jeunesse sur base d'une démarche rigoureuse est au cœur de mon plan opérationnel approuvé par le gouvernement en mai 2009. Il s'agit pour nous de construire et de développer au sein de l'administration, et du secteur de l'aide à la jeunesse tout entier, une véritable culture de l'innovation, de l'expérimentation et de l'évaluation.

Faire connaître son savoir-faire

L'aide à la jeunesse est un secteur dont on ne peut nier la créativité. De nombreux services expérimentent des méthodes pédagogiques nouvelles, des approches différentes afin d'apporter aux jeunes et aux familles une aide plus adaptée à leurs besoins. Le service public participe également à ce mouvement. Ainsi, certains SAJ ont, ces dernières années, expérimenté de nouvelles formes d'organisation de la permanence sociale afin de mieux orienter et accompagner les usagers vers les services de première ligne ou de prendre en charge de manière plus efficiente les situations de crise ou d'urgence. L'inspection pédagogique et la direction de la coordination des IPPJ ont impulsé l'expérimentation en Communauté française, tant dans les IPPJ qu'auprès de services agréés volontaires, d'un outil pédagogique destiné à évaluer et à soutenir l'apprentissage par les jeunes des compétences nécessaires à une vie en logement autonome, l'outil « EVA (pour évaluation) – GOA (pour guide des outils d'aide à la mise en autonomie) ». Les sections de prévention générale des SAJ et les AMO déploient des trésors d'inventivité pour donner aux jeunes des occasions de

prendre la parole et d'être entendu (à défaut d'être écouté) par les adultes et en particulier les décideurs, ou pour développer des pratiques de réseau qui permettent de prendre à bras le corps la problématique de l'accrochage scolaire.

Pourtant, force est de constater que ces expérimentations, ces innovations restent trop souvent confidentielles. La discrétion et l'humilité des travailleurs de l'aide à la jeunesse ne peuvent à elles seules expliquer cet état de fait. En Communauté française, à la différence de ce qui existe dans les pays de culture anglo-saxonne, nous souffrons d'un réel déficit d'évaluation et d'objectivation de nos résultats. Or, la diffusion des bonnes pratiques, des pratiques jugées probantes, comme disent nos collègues québécois, est à ce prix.

Prendre le temps de l'évaluation

Evaluer, c'est se donner les moyens et prendre le temps de :

- regarder (sereinement) d'où on vient (avec nuance et en se gardant des discours idéologiques et des solutions toutes faites),
- expliciter ses intentions (et d'en garder trace, ce qui fait souvent défaut),
- choisir où l'on veut aller,
- vérifier si on y va.

Ce n'est rien d'autre que se donner le temps et les moyens de piloter.

L'évaluation est un mouvement continu, un processus itératif, sans cesse à reproduire. En cela, c'est une culture ... une culture que nous devons acquérir.

Je voudrais dans le temps qui m'est imparti vous dire quelques mots des projets développés par la DGAJ dans le domaine de l'innovation, de l'expérimentation et de l'évaluation.

Regarder d'où on vient

Regarder d'où on vient ne signifie pas jeter un regard nostalgique dans le rétroviseur. Il s'agit plutôt de prendre des marques afin de se situer dans un paysage en constante mutation et se donner les moyens d'interroger ces mutations.

La question de l'urgence et de la crise est une question qui n'est pas neuve dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Déjà lors des Assises de l'aide à la jeunesse en 1994, un groupe de travail s'était penché sur cette question, tentant de définir ces deux notions qui sans cesse s'entremêlent. Une crise est un moment de rupture dans un processus évolutif qui nécessite une réorganisation du système (familial en ce qui nous concerne). Le temps de la crise est ce moment particulier où le système, mis en déséquilibre par un événement, se met en recherche d'un équilibre neuf qui lui permettra d'intégrer des changements majeurs dans son environnement. Ainsi, parle-t-on de la crise de l'adolescence, ou de la crise engendrée par une séparation parentale, une recomposition familiale, ... Le moment de la crise, par le déséquilibre qu'elle provoque, permet une mobilisation accrue des acteurs et l'expérimentation de ressources nouvelles au sein des familles.

Toute crise n'est pas une urgence et l'urgence ne résulte pas systématiquement d'une crise. Cette question a été reprise lors des Carrefours de l'aide à la jeunesse en 2006. L'intervention de crise, si elle doit se mettre en œuvre à brefs délais sous peine de ne plus pouvoir s'appuyer

sur le potentiel de changement engendré par la crise, ne peut se réaliser dans l'urgence. Le temps de l'urgence et le temps de la crise ne sont pas de même nature.

L'urgence

L'urgence évoque une notion d'immédiateté. La réponse, la réaction ne peut attendre. Il y a danger réel ou pressenti. L'urgence appelle l'action. C'est d'ailleurs cela qu'attendent les personnes, professionnels ou usagers, qui réclament une intervention d'urgence de l'aide à la jeunesse.

Pour mettre en perspective la question de l'urgence dans l'aide à la jeunesse, nous pouvons métaphoriquement prendre appui sur les urgences médicales.

On fait appel aux urgences (au 100) quand une vie est en danger ou quand on craint, à tort ou à raison, qu'elle le soit. Il appartient aux ambulanciers, aux urgentistes de faire un premier tri. Est-on face à une urgence vitale ? Le patient peut-il attendre que l'on prenne soin de lui ? Peut-on le renvoyer vers son médecin traitant ? Les conseillers, les directeurs de l'aide à la jeunesse, les délégués, sont comme ces urgentistes chargés de faire un premier tri. Ils doivent évaluer la situation et peuvent (ou devraient pouvoir) être soutenu en cela par des protocoles qui guident leur évaluation. A ce propos, j'ai souhaité que la DGAJ entame une recherche-action destinée à doter les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse, et leurs équipes, d'un référentiel partagé ainsi que d'un ensemble de balises communes destinées à soutenir leur prise de décision face aux situations de danger..

Décider face à l'urgence

Occuper la place du décideur face à une situation de danger nécessite, certes, de disposer d'instruments permettant un diagnostic, une analyse et une évaluation des situations mais aussi des outils d'aide à la décision. Décider, quand les ressources ne sont pas illimitées, implique en effet de tenir compte de paramètres complémentaires au diagnostic afin d'allouer au mieux les moyens disponibles. Il faut pouvoir arbitrer entre des besoins, établir des priorités, faire des choix. Les outils d'aide à la décision doivent permettre la prise en compte de manière concomitante de nombreux paramètres, dont celui de la concurrence entre les besoins des uns et des autres. Face à des jeunes en difficulté, des enfants en danger, des familles en détresse, de tels outils doivent soutenir une nécessaire objectivation de la décision, ainsi que la mise en perspective et en contexte de multiples situations individuelles afin de permettre une approche globale au niveau d'un service ou d'un arrondissement, par exemple. Le décideur a pour mission d'arbitrer pour éviter une guerre de tous contre tous pour l'accès aux ressources.

Cependant, l'évaluation de l'urgence ne suffit pas, il faut aussi rassurer le patient sur la gravité de son état, le convaincre d'aller voir son généraliste, l'orienter s'il ne dispose pas des moyens suffisants pour se faire soigner. Le travail des conseillers, des directeurs, des délégués n'est pas autre : rassurer la famille sur sa capacité à faire face à la crise de son adolescent, orienter le jeune vers une AMO, accompagner le parent sans logement vers une structure adaptée, ...

L'aide à la jeunesse et les détresses sociales

Les urgentistes des hôpitaux vous diront aussi que les urgences sont le lieu où échouent en dernier recours les détresses sociales et psychologiques qui ne trouvent pas de prises en charge ailleurs. Il peut arriver que les SAJ/SPJ soient également confrontés à ce type de détresse. Ici, l'urgence n'est pas « urgente » mais infinie détresse. Elle bouleverse comme ces images d'enfants de sans-papier dormant dans le froid de la gare du Nord à Bruxelles, et finit par se confondre avec une urgence à protéger. L'urgence est sociale et non du ressort de l'aide spécialisée à la jeunesse, même si au bout du compte, il n'y a parfois plus d'autres choix en dernier recours que d'intervenir pour protéger les enfants des conséquences de l'extrême pauvreté.

L'engorgement

Un de problèmes cruciaux des urgences médicales est celui de l'engorgement. Pour que les urgences puissent jouer leur rôle, elles doivent pouvoir confier les malades ayant besoin de soins aux services hospitaliers. Au fil des ans, ce travail a pris de plus en plus de places dans la gestion des services d'urgence au point que des personnes se sont spécialisées dans ce rôle de régulation : chercher des places, des lits, faire admettre le patient dans un service hospitalier (parfois dans un autre hôpital). Ce travail d'orientation des malades est vécu comme particulièrement stressant. Il faut gérer le degré de gravité du cas, faire preuve de trésors de convictions et de diplomatie.

Pour faire face à cette difficulté, certains hôpitaux ont créé des lits d'hospitalisation au sein même des urgences. Les patients y « patientent » pendant quelques heures (24 heures, parfois plus), le temps qu'un lit se libère pour eux. Ils bénéficient des soins requis et attendent une prise en charge adaptée à leur cas (ou simplement d'être suffisamment stabilisé pour rentrer chez eux).

L'aide à la jeunesse est confronté à des difficultés similaires: engorgement des services, absence de disponibilités ou de disponibilités adaptées pour prendre en charge les jeunes qui nécessitent une intervention en urgence. Comme les hôpitaux, des tentatives de solutions ont été développées au fil du temps.

Face aux difficultés rencontrées lorsqu'une prise en charge urgente d'enfants ou de jeunes se révélait nécessaire, le gouvernement a créé en 1990 des centres d'accueil d'urgence afin qu'ils prennent en charge dans la mesure des places disponibles (et sans autre forme de sélection des situations à l'entrée) les jeunes en danger pour une période de 15 jours dans un premier temps, période qui deviendra 20 jours renouvelables en 1999.

Vinrent ensuite les services de placement familial de court terme et d'urgence.

Deux décennies plus tard, la difficulté de prise en charge en urgence des jeunes en danger occupe de nouveau le devant de la scène. Un dispositif de lits d'urgences a donc été mis sur pied au sein de certains SAAE et de certains CAS. S'agissant avant tout d'offrir une solution de dépannage immédiat, le dispositif organise la prise en charge des jeunes pour une période maximale de 5 jours ouvrables. A côté de ces lits d'urgence, le législateur a également créé des services de crise qui interviennent, eux, pendant une période de 20 jours, selon un principe d'inconditionnalité.

Les jeunes sont-ils plus en danger qu'avant ?

Le constat que nous venons de dresser oblige à se poser différentes questions :

- La situation des jeunes et des familles s'est-elle aggravée de manière telle que le nombre de jeunes nécessitant un hébergement a fortement crû au cours des dernières années, provoquant une augmentation de la demande d'hébergement en Communauté française ? Les situations vécues par les enfants et les jeunes sont-elles davantage porteuses de danger qu'il y a 20 ans ? Les solidarités familiales se sont-elles étioilées ? La société se montre-t-elle plus exigeante vis-à-vis des parents ou vis-à-vis des intervenants psychomédico-sociaux ?

La littérature sociologique¹ montre que le seuil de tolérance vis-à-vis du comportement des parents et/ou des jeunes a baissé au cours des dernières décennies. La norme utilisée pour évaluer le comportement parental se resserre. Les parents ne doivent plus seulement s'abstenir de maltraiter leur enfant, on attend d'eux qu'ils soient bien traitants, qu'ils apportent à leur enfant tout ce dont il a besoin pour se développer, et l'étendue de ces besoins ne fait que grandir à mesure que croît le mouvement de psychologisation et d'individualisation de la société. Une meilleure prise en compte des besoins des enfants au sein de la société n'a pas réduit le nombre d'enfants en besoin de protection. A mesure que leurs besoins ont été mieux compris et rencontrés, le degré d'exigence vis-à-vis des familles a augmenté, de sorte que le nombre d'enfants signalés en danger ne diminuent pas.

L'augmentation de l'exigence sociale vis-à-vis des parents et des jeunes a aussi un effet sur la sortie des jeunes des structures d'hébergement. Les conditions minimales pour permettre le retour d'un jeune dans sa famille se sont durcies.

En conséquence, on n'entre pas moins dans l'hébergement qu'avant et on n'en sort pas plus vite. Un rapide coup d'œil sur les statistiques montre qu'entre 2002 et aujourd'hui, le nombre de jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse n'a cessé d'augmenter. Ils étaient 23.000 à avoir été pris en charge au moins un jour en 2002 et 26.500 en 2007, soit une augmentation de 4 % en 6 ans. Pourtant la part des jeunes faisant l'objet d'une première intervention diminue. En 2002, 27 % des jeunes en difficulté ou en danger étaient pris en charge pour la première fois. En 2007, ils n'étaient plus que 24 %. Ceci pourrait s'expliquer par une durée de prise en charge en augmentation. Le nombre de jeunes sortant de l'aide à la jeunesse est chaque année inférieur au nombre des entrants. Comme le nombre de places n'augmente pas, la capacité de prise en charge de « nouveaux » jeunes dans les services ne peut que diminuer. A titre indicatif, en 2006, un jeune pris en charge dans l'aide consentie, puis dans l'aide contrainte restait en moyenne 60 mois dans l'aide à la jeunesse. Pour les jeunes pris en charge uniquement dans l'aide consentie, la moyenne était de 25 mois².

L'analyse du nombre de jeunes pris en charge dans l'aide à la jeunesse ne peut faire l'impasse sur la modification des attentes sociales adressées aux familles en difficulté. Une volonté accrue de protection, un interventionnisme plus marqué engendre une augmentation du nombre de jeunes pris en charge et une augmentation des durées de séjours dans les services.

¹ Voir à ce sujet, SCHULTEIS F., FRAUENFELDER A., DELAY C (2007), Maltraitance. Contribution à une sociologie de l'inacceptable, Paris, L'Harmattan

² Voir à ce sujet, MULKAY F. et VANDEKEERE M., Nouvelles statistiques de l'aide à la jeunesse. Analyse des données issues de la base de données Sigmajed 2002-2006, avril 2008, OEJAJ, Communauté française.

Les effets de la spécialisation

- Quels sont les effets produits par le mouvement de spécialisation des services agréés de l'aide à la jeunesse entamé en 1999 ? Cette spécialisation a-t-elle amélioré la qualité de nos interventions en faveur des jeunes ? A-t-elle au contraire, entraîné un émiettement des prises en charge et une perte de cohérence globale ? A ce propos, on se rappellera l'importance accordée à la notion de fil rouge dans le rapport des carrefours de l'aide à la jeunesse. Qui est, aujourd'hui, le garant de la continuité de la prise en charge, de la continuité du lien entre le jeune, la famille et un intervenant de référence ? Qui occupe aujourd'hui ce rôle de référent tout au long du parcours du jeune dans l'aide à la jeunesse ? Le délégué ? L'avocat du jeune ? Le mandant ? Comment restaurer ce rôle de fil rouge de l'intervention afin que les familles puissent construire un lien signifiant avec un intervenant, intervenant qui les soutiendra, mais aussi auquel elles pourront se confronter sans risque de rupture du lien ?

La spécialisation des services a-t-elle engendré des trous dans la prise en charge ? Qu'en est-il des jeunes qui ne répondent pas aux critères d'admission des services agréés par l'aide à la jeunesse, la santé mentale, l'AWIPH ou PHARE ? Qu'en est-il des jeunes à problématiques multiples et complexes, des jeunes sans projet, en errance psychologique ou sociale ?

Innover pour aider les jeunes à problématiques complexes

La question des jeunes à problématiques multiples est particulièrement interpellante. Leur prise en charge efficace nécessite souvent de mettre autour de la table des acteurs issus de champs et de secteurs différents : aide à la jeunesse et secteur du handicap, aide à la jeunesse et santé mentale, aide à la jeunesse et éducation permanente, aide à la jeunesse et enseignement, ... Si la spécialisation au sein de l'aide à la jeunesse crée des laissés-pour-compte, la situation est encore plus criante lorsqu'un même jeune a besoin de l'intervention d'acteurs relevant de logiques pédagogiques, réglementaires ou budgétaires différentes.

Les promoteurs qui se lancent dans un projet innovant à la croisée des secteurs et des champs en savent quelque chose. Combien de fois n'a-t-on pas loué leur initiative tout en leur expliquant qu'ils ne peuvent espérer de subventions (stables) justement parce qu'ils développent un travail qui n'entre pas dans un champ précis de subventionnement.

Les services de crise, comme l'Entre-temps par exemple, ont bien compris la nécessité de s'inscrire à la croisée du champ de l'aide à la jeunesse et du champ de la santé mentale afin d'apporter aux jeunes pris dans des problématiques à la fois sociales, psychologiques, voire psychiatriques une réponse adaptée à leurs difficultés. La crise impose une approche novatrice, plurielle et intégrée que le seul secteur de l'aide à la jeunesse ne peut soutenir. Les détresses psychologiques, les crises sociales ou identitaires mobilisent des compétences ainsi que l'expérience de professionnels qui s'inscrivent à la frontière de plusieurs secteurs. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions au profit des jeunes et des familles.

Il est urgent, si l'on veut apporter une aide aux jeunes les plus en difficulté, de créer des solutions innovantes qui permettent des expérimentations dans des conditions de sécurité

(d'emploi et de subsides notamment) pour ceux qui osent partir à la découverte d'autres manières de faire. Permettre à une association, à un service, à un individu d'expérimenter dans des conditions de sécurité est une condition primordiale pour permettre une réelle évaluation d'un dispositif pédagogique nouveau. Seule cette sécurité donne le droit à l'erreur et à la réorientation des moyens. Il est plus facile d'arrêter une expérience, de réorienter une pratique si les personnes qui la mettent en œuvre ne courent pas le risque de perdre leur emploi.

Développer une culture de l'expérimentation

La DGAJ souhaite développer au sein du secteur de l'aide à la jeunesse une véritable culture de l'expérimentation. Cela passe par l'expérimentation au sein de l'administration même de nouvelles formes d'évaluation et d'accompagnement des projets expérimentaux, autrefois appelés projets-pilotes.

Deux expériences sont actuellement en cours : l'évaluation des dispositifs créés dans le cadre du Plan Impulsion de la Ministre Fonck et l'accompagnement méthodologique des projets expérimentaux 2010 subventionnés par la Ministre Huytebroeck.

Dans le premier cas, qui concerne notamment le dispositif des lits d'urgence mais aussi les séjours de rupture, les services de crise et les SIIF, à côté de l'accompagnement et de l'inspection pédagogique des services réalisés par la direction de l'inspection pédagogique, la direction des méthodes, de la recherche, de la formation et des statistiques a entrepris, en collaboration avec les services qui organisent les différents dispositifs, de recueillir des données qui permettraient de répondre à une question fondamentale en matière de pilotage et de programmation. Quelle place, les dispositifs pédagogiques nouvellement créés, viennent-ils occuper dans le paysage de l'aide à la jeunesse ? Quels jeunes prennent-ils en charge ? A quel moment de leur parcours interviennent-ils ? Répondent-ils aux besoins pour lesquels ils ont été créés ou répondent-ils à un autre besoin (émergent) ? Que deviennent les jeunes qui auraient dû, en raison de leurs difficultés, être pris en charge par ces dispositifs, et qui n'ont pas pu l'être faute de places ou de services disponibles dans leur arrondissement ? Pourquoi ces jeunes ne trouvent-ils pas une aide adaptée dans le secteur de l'aide à la jeunesse ou auprès de service de première ou de seconde ligne en dehors de l'aide spécialisée à la jeunesse ?

Il s'agit là pour la DGAJ d'expérimenter, elle aussi, une méthodologie qui permettra dans les prochaines années de s'interroger sur l'ensemble du secteur. Quelles sont les intentions qui président ou ont présidé à la création d'un dispositif, si celui-ci existe depuis de longues années ? Comment ces intentions se concrétisent-elles sur le terrain ? A quoi sont dues les éventuelles déviations par rapport à l'objectif initial ? Comment préciser ou ajuster le projet s'il n'est plus d'actualité ?

Le deuxième chantier en cours en matière d'évaluation de projets pédagogiques expérimentaux consiste en un accompagnement méthodologique du processus d'expérimentation lui-même. Comment construire une expérimentation ? Comment expliciter l'hypothèse de départ ? Comment reconnaître les effets du dispositif pédagogique expérimenté ? De quels moyens se doter pour rendre compte de son expérimentation afin que d'autres puissent, en cas d'évaluation probante, s'en emparer ? Cet accompagnement méthodologique est actuellement expérimenté au sein de la DGAJ dans le cadre des projets expérimentaux 2010 et sera poursuivi en 2011.

Améliorer les connaissances

L'évaluation telle que la DGAJ la conçoit n'est pas un but en soi. Evaluer son travail, connaître son environnement, est fondamental pour exercer un réel pilotage du secteur de l'aide à la jeunesse, un pilotage qui s'appuie sur des données et des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs.

Pour piloter le secteur de l'aide à la jeunesse, il est indispensable et urgent d'améliorer notre connaissance des jeunes et des familles pris en charge par l'aide à la jeunesse. Cette connaissance passe par une étape d'objectivation. Quelles sont les problématiques rencontrées par les jeunes et les familles ? De quelles interventions de première ligne ont-ils pu bénéficier ? Comment se dessine leur parcours de prise en charge au sein de l'aide à la jeunesse ?

Il nous faut aussi améliorer notre connaissance à propos des services agréés afin de mieux cerner le champ d'intervention des différentes catégories de services ou des dispositifs expérimentaux. Comment se concrétisent dans les prises en charge réalisées les intentions développées dans le projet pédagogique ? Nous devons mieux connaître la population prise en charge dans les services afin de cerner les besoins non couverts.

L'évaluation : un processus polyphonique

Ce travail d'évaluation, dont vous avez compris l'importance qu'il prend dans la politique que je veux mener en tant que directrice générale, l'administration ne peut le réaliser seule. La connaissance des choses est une question de co-construction, de croisement des regards. L'évaluation est comme un chant polyphonique : association de voix, dans leur diversité de timbres, rassemblées pour former, non une seule voix, mais une mélodie équilibrée dans laquelle chaque voix trouve sa place. C'est là tout l'art du chef d'orchestre.

Ainsi, les éléments permettant le pilotage doivent être soumis au débat afin de leur donner sens. A titre d'exemple, la DGAJ invitera prochainement l'inter-fédération à une rencontre destinée à prendre connaissance de données permettant d'éclairer la réalité du secteur de l'aide à la jeunesse (données issues de Sigmajed et des rapports annuels d'activités éducatives des services agréés). Des débats de même type seront organisés avec les autorités mandantes ou le CCAJ. Ils seront renouvelés régulièrement et nourris d'autres données à mesure que la capacité de recueil et de traitement des données de la DGAJ s'améliorera. Ainsi, dans le courant 2011, la DGAJ sera en possession de données lui permettant de cerner les problématiques rencontrées par les jeunes et les familles pour lesquels son intervention est sollicitée. Ces données contenues dans la base de données Sigmajed pourront progressivement être couplées aux données déjà existantes : type de prise en charge, arrondissement, ...

Ces données amélioreront sensiblement la qualité du pilotage du secteur de l'aide à la jeunesse³.

³ NDLR : Depuis lors, la DGAJ a publié « Aide à la jeunesse. Les Chiffres 2010. Analyse des statistiques de l'aide à la jeunesse dans la Fédération Wallonie-Bruxelles », novembre 2011, DGAJ, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Evaluer pour choisir : éclairer la décision publique et politique

Mettre en place un processus d'évaluation rigoureux est indispensable pour poser des choix éclairés. En effet, piloter impose de savoir où l'on veut aller et de choisir les meilleurs moyens d'atteindre le but que l'on s'est fixé. Il est plus facile de tracer la route quand on dispose de cartes régulièrement mise à jour.

Consciente de l'importance de l'évaluation et du pilotage pour développer des politiques cohérentes en matière d'aide à la jeunesse, j'ai fait de ces deux axes une priorité de mon mandat en tant que directrice générale de l'aide à la jeunesse.

Des responsabilités à partager

La prise en charge des jeunes en difficulté ou en danger est l'affaire de tout un secteur, et même de toute une société. Le proverbe africain ne dit-il pas « Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village ».

Pour qu'une institution prenne le risque de prendre en charge des jeunes en grande difficulté (ou des situations dites très complexes), elle doit pouvoir compter sur la disponibilité du mandant communautaire qui doit assurer le nécessaire rôle de tiers.

Il appartient à l'administration de l'aide à la jeunesse de soutenir la prise de risques des intervenants de terrain :

- en adaptant les règles administratives pour favoriser l'expérimentation et l'innovation, en particulier pour les services qui s'aventurent aux frontières de l'aide à la jeunesse et d'autres champs.
- en favorisant le travail en réseau et en établissant des protocoles de collaboration intersectorielle afin de pérenniser et de permettre l'essaimage du travail de réseau développé localement. Je ne reprendrai ici que 3 exemples récents de protocole de collaboration :
 - le protocole de collaboration entre l'ONE et la DGAJ dont une première présentation au sein des arrondissements judiciaires vient de se terminer,
 - le protocole de collaboration récemment signé entre l'AWIPH et la DGAJ destiné à améliorer la prise en charge des jeunes qui relèvent de nos deux administrations
 - le protocole de collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS qui est en cours de discussion.

Le nomadisme : une problématique émergente, une question à instruire

Je voudrais, en guise de conclusion, revenir sur la question du nomadisme institutionnel qui a été évoquée par les intervenants qui m'ont précédée. Si cette problématique n'est pas neuve, elle mérite, je pense, d'être envisagée comme une problématique émergente, vu l'importance qu'elle a prise ces derniers mois dans le débat. Elle doit être interrogée sans tabou : il s'agit de l'objectiver, ici aussi, il y a lieu de procéder à une évaluation quantitative et qualitative. Elle nous impose d'interroger nos modes d'interventions. Qui sont ces jeunes qui vont d'institutions en institutions ? Combien sont-ils ? Pourquoi n'arrivent-ils pas à s'installer dans

un service d'hébergement ? Pourquoi n'arrivons-nous pas à les installer ? Pourquoi cette question nous interpelle-t-elle particulièrement aujourd'hui ?

Il n'y a sans doute pas de réponses simples à cette question. Il nous faut interroger nos structures d'accueil, nos pratiques. Comment nous sommes-nous adaptés à des adolescents qui n'arrivent pas à s'inscrire dans un projet, notion qui nous est chère car elle nous permet de structurer notre travail ? Comment construire, avec à des jeunes pour qui chaque jour, chaque heure, est un projet de long terme, quand notre temporalité d'adultes nous fait envisager la vie comme un projet sur plusieurs années ? Comment leur reconnaître un droit à « l'errance », comme le revendiquent pour eux, les promoteurs du projet Pédagogie Nomade, cette école autogérée à Limerlée (Gouvy), qui accueille des jeunes en décrochage ? Comment les accompagner dans cette errance sans nous sentir remis en question en tant qu'institution, en tant qu'intervenant. Comment rester un fil rouge malgré tout ? Ces questions mériteraient sans doute un colloque entier, un autre colloque.